

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Lundi 16 décembre 2025 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET, Mme COUPERIER Julie, M. ROCHE Denis et M. MANNEVILLE Raphael.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine, M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette et M. MILLION Julien qui a donné procuration à M. MANNEVILLE Raphael

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 15 septembre est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération convention SBL

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SBL de confirmer la modification des statuts telle que délibérée le 14 octobre 2025 par le comité syndical.

Cette modification porte sur "l'adhésion de la commune de LEMPTY au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle"

Après avoir soumis le document transmis par le SBL au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de LEMPTY au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

3. SEMERAP projet de convention

- **Poteaux incendie**

Madame Le Maire explique que la convention signée avec la SEMERAP pour le contrôle des poteaux incendie est arrivée à échéance le 30.06.2026. Elle donne lecture de la nouvelle convention établit par la SEMERAP dans les mêmes conditions que la précédente, à savoir un passage par an, et conclue pour une durée de 5 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la convention pour le contrôle des poteaux incendie proposée par la SEMERAP et charge Madame Le Maire de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Balayage des rues**

Madame le Maire explique que la convention balayage des rues arrive à échéance le 30 juin 2026. Elle explique qu'un partenariat avec la commune de Chauriat est possible comme ils ont une balayeuse, ce qui pourrait engendrer moins de frais. Le conseil propose de laisser le choix à la prochaine équipe municipale étant donné que l'échéance le permet. Choix validé à l'unanimité.

4. Délibération convention école de Chauriat

Madame Le Maire explique que la commune de Chauriat a transmis une convention pour que la commune de Chas participe aux frais d'investissement de l'école de Chauriat à hauteur de 10 000€ dans le cadre de la création d'une classe supplémentaire étant donné que 10 enfants de Chas sont scolarisés là-bas. L'ensemble du Conseil trouve que la somme demandée est trop élevée au prorata du nombre d'élèves est propose que la commune participe à hauteur de 4 000€ et voudrait un détail chiffré. Mme le Maire va en faire part au Maire de Chauriat.

5. Rapport annuel SBL

Madame COUPERIER Julie, déléguée au SBL, présente le rapport annuel du SBL pour l'année.

6. Point sur les travaux

- **Eglise**

~~Mme le Maire propose de relancer la demande d'études pour l'église comme ça avait été évoqué lors d'un précédent conseil, afin de ne pas perdre les subventions.~~

- **Réhabilitation de l'ancienne école**

Mme le Maire informe le conseil que les travaux ont pris du retard, des nouvelles contraintes se sont ajoutées et des frais supplémentaires se sont ajoutés. Il est prévu que la salle du RPE soit livrée la 2^{ème} quinzaine de janvier. Le déménagement est prévu le 16 janvier.

7. Point financier

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de souscrire une ligne de trésorerie afin de financer les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école, en attendant de percevoir les subventions et le FCTVA.

Madame le Maire, Mme Catherine VILLENEUVE et Mme Brigitte HUGUET ont étudié les propositions transmises par la Caisse d'épargne et font un compte rendu à l'ensemble du Conseil.

Il en ressort que la proposition de la Caisse d'épargne avec un taux fixe est la plus avantageuse pour la commune.

Madame le Maire propose d'accepter la proposition de la Caisse d'épargne :

- De souscrire une ligne de trésorerie de 300 000€
- Pour une durée de 12 mois, avec des échéances constantes trimestrielles
- A compter du 29 décembre 2025 jusqu'à la date du 28 décembre 2026
- Taux Fixe de 2,59% l'an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de la Caisse d'épargne,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de l'opération.

8. SIVOS

Mme COUPERIER Julie et Mme BANVILLET Cécile sur le SIVOS est notamment les soucis de trésorerie qui ont pour conséquence une forte hausse des participations financières des communes pour l'année à venir.

9. Questions diverses

La séance a été levée à 20h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL
